



Commandement de payer abus de huissier

Par **luciole68**, le **31/07/2009** à **17:38**

Bonjour,rnrnLe 15 Juillet un clerc de huissier m'a présenté une contrainte de l'URSAFF pour un montant total (frais compris) de 1955 €. Je lui ai remis ce même jour un chèque de 600 € ainsi qu'une attestation dans laquelle je m'engageais à régler en 3 fois la deuxième au 05 Août. Aujourd'hui il revient avec un commandement de payer de 1630.65 (soit au total 2230.65 €) avant saisie vente (sachant qu'il repassera le 05 Août) n'y a t-il pas d'abus à ce niveau ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses et bon week-end. :)

Par **Solaris**, le **03/08/2009** à **22:42**

Bonjour,rnrnEst ce que vous avez un écrit de l'étude qui vous confirme que votre échelonnement a été accepté?rnA défaut, leur acte est tout à fait valable.

Par **luciole68**, le **04/08/2009** à **15:04**

non bien sûr, je savais que ce n'était pas acquis pour autant, mais je trouve cela pas très correct. Merci encore pour votre réponse.